



## AVIS IMPORTANT NOUVEAU MODÈLE D'ADHÉSION À RCA – EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018

Cette année, en janvier, les membres de Rowing Canada Aviron (RCA) ont voté en faveur d'un changement majeur dans le modèle d'adhésion. Ces changements entreront en vigueur l'année prochaine, au début de la saison d'aviron, soit le 1<sup>er</sup> avril 2018 et toucheront les membres, les organisateurs d'événements et les participants aux régates.

Actuellement, le modèle d'adhésion de RCA comprend deux catégories : rameur sportif et rameur compétitif. En vertu de ce système, il y a deux catégories de droits d'adhésion, les rameurs sportifs payant 15 \$ et les rameurs compétitifs, 50 \$ par année.

Afin de concourir à un événement sanctionné, les membres doivent être des rameurs compétitifs (sauf pour les régates scolaires et universitaires), et les rameurs sportifs qui souhaitent y participer peuvent payer des frais de surclassement de 35 \$.

### **Comment est-ce que les changements au modèle d'adhésion toucheront-ils les participants aux régates?**

- Toutes les régates canadiennes seront hébergées sur RegattaCentral, y compris le paiement et l'inscription, et ceci constitue une plateforme constante pour les événements canadiens. **L'accès gratuit** à ce service est offert au nom de RCA à tous les organisateurs de régate.
- Chaque rameur canadien qui s'inscrit pour la prochaine saison paiera des frais de base de 20 \$.
- Si un membre choisit un événement sanctionné (régate, compétition d'aviron intérieur ou excursion) au Canada, il paiera des frais de participation de 3,25 \$ par course.
  - Les rameurs de l'extérieur du Canada qui s'inscrivent à une régate canadienne paieront les frais de participation. Toutefois, ils n'auront pas à payer les frais de base.
  - Ces frais couvrent le développement de l'infrastructure des événements, y compris l'inscription en ligne et les assurances et soutiennent des programmes nationaux comme l'éducation et la formation des juges-arbitres.
- Les frais relatifs aux associations provinciales d'aviron et aux clubs s'appliquent toujours s'il y a lieu.

### **Pourquoi le modèle d'adhésion change-t-il?**

RCA a réagi aux commentaires de nos membres après un processus exhaustif de consultation. Ce nouveau modèle est basé sur le concept de « paiement à l'utilisation » et n'aura aucune incidence sur les revenus.

C'est une méthode différente pour collecter les frais d'adhésion et qui nous permettra de continuer à fournir le niveau de service auquel s'attendent nos membres, mais nous nous



attendons à ce que les revenus globaux provenant de l'adhésion ne diffèrent pas des années précédentes.

Pour plus d'information, visitez le [www.rowingcanada.org](http://www.rowingcanada.org). Pour des questions supplémentaires, veuillez communiquer avec : [membership@rowingcanada.org](mailto:membership@rowingcanada.org).